



2 rue de l'École  
Ammertwiller  
68210 BERNWILLER  
Tél : 03.89.25.30.15  
Courriel : [mairie@bernwiller.fr](mailto:mairie@bernwiller.fr)

## REPUBLIQUE FRANCAISE

### ARRETE PERMANENT DU MAIRE n°031/2022

#### Portant création d'une signalisation "STOP" rue des Jardins

##### Le Maire délégué d'Ammertwiller,

- VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212.1 et 2 et L 2213.4 ;
- VU** le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R110-3, R 411-5, R 411-7, R411-8, R 411-25 et R 415-6 ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière — livre I — 3ème partie — intersections et régime de priorité — approuvée par l'arrêté interministériel du 26 juillet 1974 modifié et complétée ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers, il convient de prévenir les accidents de la circulation sur la voie communale, rue des Jardins, par la mise en place d'un panneau « STOP » ;

### ARRETE

**Article 1er :** Un panneau "STOP" sera implanté dans la rue des jardins à l'intersection avec la rue des Bergers.

**Article 2 :** Les conducteurs de tous véhicules, circulant et venants de la rue des Jardins, devront marquer un temps d'arrêt au niveau du marquage au sol et céder la priorité aux véhicules circulant sur la rue des Bergers (voie prioritaire).

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle (Livre 1 - 3' partie - intersection et régime de priorité) sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

**Article 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5 :** Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Dannemarie
- L'Agence Territorial Routière Sundgau
- La Brigade Verte
- Les Services Techniques de Bernwiller

Le Maire délégué d'Ammertwiller  
Certifie sous sa responsabilité,  
Le caractère exécutoire de cet acte

Fait à BERNWILLER, le 11/10/2022  
Le Maire délégué d'Ammertwiller  
SCHNOEBELEN Gervais